

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PRESCRIVANT L'OUVERTURE ET L'ORGANISATION D'UNE ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION DU PLU DE SIBIRIL

Par arrêté n°2019/07/PAT, le Vice-Président à l'Aménagement du Territoire de Haut-Léon Communauté a **prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de modification du PLU de la commune de Sibiril, du 13 décembre 2019 (9h) au 15 janvier 2020 (17h) inclus, soit pendant une durée de 34 jours.**

Le projet de modification du PLU porte sur l'ouverture à l'urbanisation du secteur 2AUbl, situé à Moguériec, et sur la modification du règlement de la zone Agricole.

Le dossier d'enquête publique comprend notamment :

- une note de présentation non technique précisant la mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure administrative relative au plan local d'urbanisme
- un dossier qui présente le rapport de présentation modifié, présentant le diagnostic de la zone 2AUbl et expose les choix effectués ; les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) relatives à la zone 2AUbl ; le règlement écrit et le règlement graphique, afférents à la zone 2AUbl ainsi que les modifications apportées au règlement de la zone Agricole ;
- les pièces administratives afférentes à la procédure (les délibérations, le bilan de la concertation, les avis émis par les personnes publiques associées, dont l'avis de l'autorité environnementale, les pièces de l'enquête publique).

Au terme de l'enquête, le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sibiril, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public, des avis des Personnes Publiques Associées qui ont été joints au dossier d'enquête ainsi que du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil communautaire.

Monsieur Claude BAIL, Maître principal de la marine nationale en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Rennes.

Le siège de l'enquête publique est situé à la mairie de Sibiril, place de la mairie, 29 250 Sibiril.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique en s'adressant à Haut-Léon Communauté dès affichage du présent avis.

Les pièces du dossier seront consultables pendant toute la durée de l'enquête :

- à la mairie de Sibiril aux jours et heures habituels d'ouverture (les lundi, mercredi, jeudi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le mardi : de 08h30 à 12h00, le vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, à l'exception du 25 décembre 2019, du 1er janvier 2020 où la mairie sera fermée), accompagnées d'un registre d'enquête.
- sur un poste informatique en mairie à ses jours et heures habituels d'ouverture. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête en mairie de Sibiril.
- sur le site internet : <http://www.hautleoncommunaute.bzh> (rubrique Procédures d'évolution-des-documents-d'urbanisme communaux).

Le public pourra également adresser ses observations écrites au commissaire enquêteur, en précisant la mention " Enquête publique relative au projet de modification du PLU de Sibiril" et en spécifiant " A l'attention du commissaire enquêteur", jusqu'au 15 janvier 2020 (17h) inclus :

- par courrier à l'adresse suivante : Mairie de Sibiril – place de la mairie, 29 250 Sibiril
- ou par mail aux adresses suivantes : planification@hlc.bzh et commune.de.sibiril@wanadoo.fr

Les observations transmises par voie électronique seront tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais au siège de l'enquête en mairie, et consultables sur le site internet Haut-Léon Communauté.

Le commissaire enquêteur assurera 4 permanences et recevra le public à la mairie de Sibiril :

- le vendredi 13 décembre 2019 de 13h30 à 16h30
- le jeudi 19 décembre 2019 de 14h00 à 17h00
- le vendredi 3 janvier 2020 de 13h30 à 16h30
- le mercredi 15 janvier 2020 de 14h00 à 17h00

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur au siège de Haut-Léon Communauté à Saint-Pol de Léon ainsi qu'en mairie de Sibiril, aux jours et heures habituels d'ouverture au public pendant une durée d'un an à compter de sa transmission à Haut-Léon Communauté. Le rapport et les conclusions seront également consultables sur les sites internet de Haut-Léon Communauté et de la mairie de Sibiril.

La personne responsable du projet, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées, est le Vice-Président à l'Aménagement du Territoire de Haut-Léon Communauté.